

Programme d'Appui au Secteur de l'Energie au Togo (PASET I)

<p>TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE</p>

ANNEXE II: TERMES DE REFERENCE

Table des matières

1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.1	Pays partenaire	3
1.2	Pouvoir adjudicateur	3
1.3	Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire	3
1.4	Situation actuelle dans le secteur concerné	4
1.5	Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds.....	5
2.	OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	6
2.1	Objectif général.....	6
2.2	Objectifs particuliers	7
2.3	Résultats à atteindre par le contractant.....	7
3.	HYPOTHÈSES & RISQUES	7
3.1	Hypothèses qui sous-tendent le projet.....	7
3.2	Risques.....	7
4.	CHAMP D'INTERVENTION.....	8
4.1	Généralités	8
4.2	Activités spécifiques	9
4.3	Gestion du projet.....	12
5.	LOGISTIQUE ET CALENDRIER	12
5.1	Lieu du projet.....	12
5.2	Date de début et période mise en œuvre	13
6.	BESOINS	13
6.1	Ressources humaines	13
6.2	Bureaux	23
6.3	Installations et équipement mis à disposition par le contractant	23
6.4	Matériel.....	23
6.5	Dépenses accessoires	24
6.6	Coûts forfaitaires.....	24
6.7	Vérification des dépenses.....	24
7.	RAPPORTS.....	25
7.1	Rapports obligatoires	25
7.2	Présentation et approbation des rapports.....	26
8.	SUIVI ET ÉVALUATION.....	26
8.1	Définition d'indicateurs	26
8.2	Exigences particulières	26

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Pays partenaire

Togo

1.2 Pouvoir adjudicateur

Le Ministre de la Planification du Développement, Ordonnateur National Délégué du FED

1.3 Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire

Contexte national

Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté

Le Togo est un pays de l'Afrique occidentale d'une superficie de 56 600 km² pour une population totale actuelle estimée à 6 500 000 habitants (en 2010). Près de 40% de la population est urbaine, dont 25% vivant à Lomé.

La situation au Togo a été marquée entre 1993 et 2005 par des importants troubles sociopolitiques, qui ont conduit à un déclin économique, une pauvreté croissante, un désengagement des partenaires en développement en raison du "déficit démocratique", des manquements au niveau des droits de l'homme et une sérieuse dégradation de l'environnement et des ressources naturelles.

A la suite des 22 engagements pris envers l'Union Européenne en 2004, le Togo, avant et après les élections législatives de 2007, a mis en œuvre une partie des éléments de l'Accord Politique Global (APG) de 2006. Cette amélioration a permis aux partenaires au développement du Togo de se réengager dans le pays, en 2008 pour ce qui concerne l'Union européenne.

Sur le plan économique, le Togo se remet progressivement d'une longue période de stagnation. La politique de stabilisation macroéconomique mise en œuvre depuis la reprise de la coopération à partir de 2008 a eu comme objectif la reprise de la croissance économique et le rétablissement de la soutenabilité de la dette publique.

Les réformes entreprises (initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) 2008-2010, appui dans le cadre du programme du Fonds monétaire international (FMI) 2008-2011) ont porté leurs fruits notamment au niveau de la croissance économique qui, même si elle reste modeste, a été constante et en progression depuis la reprise de l'aide (5,4% en 2015). Le PIB par habitant est de 635\$US en 2014, contre 432\$US en 2008. La croissance du PIB est en moyenne de 5% ces dernières années, en progression constante. Le niveau de la dette du pays est de 45,8% du PIB. L'indice de développement humain est de 0,484 (2014).

Malgré ces progrès et l'engagement du gouvernement à maintenir la stabilité macroéconomique, le pays reste vulnérable aux chocs exogènes (prix pétroliers, aléas climatiques, prix alimentaires mondiaux) et aux fluctuations des marchés extérieurs. Malgré la reprise de la croissance économique, les dernières données sur la pauvreté (enquête QUIBB 2011) indiquent qu'elle n'a bénéficié qu'aux 6 déciles les plus riches jusqu'à présent et que 60% de la population demeurent toujours pauvres. Une croissance renforcée et inclusive reste donc un défi important.

Sur le plan social, l'Indice de Développement Humain du Togo est en 2012 de 0,459, ce qui le place à la 159^{ème} place sur 186 pays, parmi le groupe des pays à indice de développement faible. Selon le Bertelsmann Stiftung's Transformation Index (BTI) de 2012, 69.3% de la population togolaise vit en dessous du seuil de pauvreté.

Politique de développement nationale

La politique nationale de développement, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi, SCAPE 2013-2017, constitue une réponse stratégique aux défis de la réduction de la pauvreté. Elle reflète la politique économique du gouvernement axée sur l'accélération de la croissance inclusive, la gouvernance (politique, économique et administrative), la réduction des disparités régionales et la promotion de l'emploi.

La SCAPE vise à répondre à ce défi et prévoit 5 axes d'intervention: (i) le développement des secteurs à fort potentiel de croissance, (ii) le renforcement des infrastructures économiques, (iii) le développement du capital humain, la protection sociale et l'emploi, (iv) le renforcement de la gouvernance et (v) la promotion d'un développement participatif, équilibré et durable.

Cette politique se fonde sur : (i) un programme d'investissements publics en faveur notamment des infrastructures de base, (ii) une politique industrielle basée sur la mise à niveau des entreprises existantes, la diversification de la production industrielle, la transformation sur place des matières premières et la promotion des PME industrielles, (iii) l'amélioration de la productivité et compétitivité des entreprises, (iv) la poursuite des réformes institutionnelles et (v) l'amélioration du climat des affaires, (vi) la promotion de l'emploi et de l'employabilité des jeunes, (vii) l'approfondissement de l'intégration régionale positionnant le Togo en tant que corridor régional.

L'opérationnalisation de la SCAPE se fait au travers du Plan d'Action Prioritaire (PAP), décliné en un Plan d'Investissements Publics (PIP). A partir de 2013, le gouvernement a élaboré des Notes d'Eléments Stratégiques Prioritaires (NESP) que chaque ministère se doit de préparer sur la base de la SCAPE et du PAP pour améliorer l'arrimage avec la formulation budgétaire annuelle.

1.4 Situation actuelle dans le secteur concerné

La production d'électricité est constituée d'une capacité propre installée et disponible de 142 mégawatts (MW)¹ (2012) presque entièrement constituée de centrales thermiques, et d'une capacité installée de 165 MW² partagée avec le Bénin via la Communauté Electrique du Bénin (CEB), qui assure également le transport de l'électricité en haute tension et les importations des pays voisins (Ghana et Nigéria principalement).

La demande de pointe au Togo est d'environ 200 MW en 2016 avec un taux d'accroissement de 8% par an. Le barrage de Nangbéto (Togo), d'une capacité de 65 MW exploité par la CEB, est le principal site de production hydroélectrique des deux pays, mais il existe un potentiel non encore exploité de 147 MW à Adjarala.

Le réseau de transmission et de distribution d'électricité au Togo était constitué en 2012 de 4202 km de ligne basse tension (BT) et de 2803 km de ligne moyenne tension (MT). La production brute d'électricité par la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) était de l'ordre de 13,89 GWh. Le solde (987 GWh) provenait de Contour Global, de la CEB ou est importé des pays voisins comme le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Nigeria.

Le Gouvernement dispose d'un document de politique énergétique développé en 2010³ mais non adopté officiellement. Le ministère des mines et de l'énergie envisage la révision de la politique énergétique du pays afin de l'adapter au contexte des ambitions du développement économique et social du pays et à l'objectif d'une croissance durable et inclusive.

Les objectifs de ce projet de politique ont toutefois été repris dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). Il faudra notamment selon celle-ci faire passer le taux d'accès à l'électricité de 23% en 2010 à 40% en 2017 et 42% en 2020 (pour le milieu rural, le taux d'accès sur cette période passerait respectivement de 5% actuellement à 16% puis à 18%). La

¹ Dont 100 MW installés par la société privée Contour Global(PIE)

² Dont 200 MW importés du Nigeria et 120 MW du Ghana

³ Politique Nationale de l'Energie. Auteur : Sofreco, 2010

part de la biomasse devra diminuer à 40% sur cette même période. Le gouvernement s'est de plus engagé à: (i) renforcer les capacités d'approvisionnement énergétique, de 161 MW en 2010 à au moins 300 MW en 2015 et 500 MW en 2020, au travers de la production nationale (notamment grâce à l'introduction de concession aux producteurs indépendants) et des interconnexions régionales, (ii) renforcer les capacités de distribution énergétique (en particulier l'électrification rurale), et (iii) mettre en œuvre des mesures d'accompagnement relatives à la biomasse, aux énergies renouvelables, à l'économie d'énergie et aux hydrocarbures.

Le Gouvernement togolais et l'Union européenne ont signé le 23 septembre 2014 une déclaration conjointe et une feuille de route sur le modèle SE4ALL. La feuille de route précise les engagements des deux parties pour étendre et améliorer l'accès aux services énergétiques modernes pour les populations et mettre en œuvre des réformes législatives et réglementaires pour établir un environnement approprié conduisant à un développement durable du secteur de l'énergie.

Les politiques publiques au Togo sont en ligne avec le cadre stratégique de l'Union européenne pour l'énergie, tel qu'énoncé dans le Consensus européen sur le développement ou dans l'Agenda pour le Changement publié en 2011. Le Programme Indicatif National (PIN) du 11ème FED prévoit une enveloppe globale de 216 M€, dont 100% de don pour une période allant de 2014 à 2020. L'énergie, avec une allocation de 30M€, est l'un des trois (3) secteurs prioritaires. L'accès à l'électricité, l'efficacité énergétique, la réduction de la part de la biomasse dans le mix national sont les objectifs à atteindre. Le renforcement des capacités des acteurs de ces secteurs (opérateurs publics, collectivités locales, etc.) sont pris en compte.

1.5 Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds

Les initiatives suivantes sont en cours et en phase de projet d'exécution:

Dans le cadre de la **coopération UE-Togo** sur l'énergie, seule la TAF4 est intervenue au Togo depuis août 2014, date du début des travaux pour la préparation de ce programme. Outre les préparatifs liés à la présente action, une étude sur le potentiel hydroélectrique du Togo est en cours. La CEB reçoit quant à elle un double appui de la part de l'Union européenne, par le biais de la mise à disposition d'une Assistance Technique long terme à la Maîtrise d'Ouvrage et par une participation au programme d'appui institutionnel et renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'énergie de l'UE au Bénin (RECASEB). Dans le cadre de la Facilité Energie, le système d'échanges d'énergie électrique de l'Afrique de l'ouest (EEEOA ou WAPP) a mis en œuvre trois projets d'électrification transfrontalière de localités togolaises à partir du Ghana et du Bénin. Le programme d'appui budgétaire de l'UE faisant partie du Plan d'Action Annuel 2016 inclut de plus une tranche variable "énergie" dans les indicateurs pour les années 2017 et 2018 concernant une réduction des arriérés de la CEET et de la dette croisée avec l'Etat et une meilleure reddition des comptes de la compagnie. Un programme ciblant la gestion des ressources forestières, le bois-énergie et le REDD est en cours de formulation dans le cadre de l'Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (AMCC). Enfin, le Togo bénéficiera du Programme Indicatif Régional du 11ème FED, au travers des actions de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC), de l'ECREEE et de l'EEEOA, dont la complémentarité avec le présent programme devra être assurée.

La KfW finance plusieurs projets de transmission d'électricité et de production, en collaboration avec la CEB (ligne HT 330kV, réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Nangbéto etc.). La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) envisage une intervention au Togo dans le domaine de l'électrification rurale. La Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) quant à elle est très présente sur la problématique des ressources forestières, le bois-énergie et le Reducing Emissions from Deforestation Degradation (REDD) dans le cadre de deux de ses trois programmes phares au Togo, le Programme REDD (ProREDD) et le Programme de Développement Rural et Agriculture ProDRA.

⁴ TAF : Technical Assistance Facility - Facilité d'Assistance Technique

L'AFD a financé en 2013-2014 le plan directeur de développement des infrastructures de la CEET, couvrant les périodes 2015-2035. Cette étude s'est toutefois principalement concentrée sur les extensions de réseaux de distribution de la CEET dans les zones rurales du Togo.

A l'instar de la KfW, la BEI finance certains investissements sur les réseaux de transmission haute tension (HT) de la CEB entre le Togo et le Bénin.

La Banque Mondiale appuie également la CEB sur son réseau de transmission. De plus, la Banque Mondiale (BM) a financé des études pour l'aménagement du barrage hydroélectrique d'Adjaralla (147MW) entre le Bénin et le Togo (exploitation CEB).

La Banque Africaine de Développement (BAD) n'a pas d'activité à l'heure actuelle mais s'intéresse au secteur. Les autres banques de développement régionales (Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC)) pourraient être intéressées par des investissements dans le secteur, mais rien de concret à ce jour.

La Chine est très active. Un financement pour l'aménagement du barrage hydroélectrique d'Adjaralla aurait été bouclé entre les pays bénéficiaires et EXIM Banque, et la Chine appuie la CEET pour le renforcement de ses réseaux de distribution dans les villes de l'intérieur du pays ainsi qu'à Lomé et dans ses environs. Une équipe de coordination est d'ores et déjà mise en place.

L'Inde appuie également le gouvernement à partir des prêts aux taux concessionnels rétrocédés à la CEET pour le renforcement de ses réseaux de distribution dans plusieurs centres urbains et l'électrification des localités rurales du Togo (même coordination via la CEET) L'Inde finance également une ligne HT 161 kV entre Kara et Dapaong.

La Banque islamique de développement (BID) apporte également son appui au développement du secteur. A cet effet, un accord de prêt a été signé au premier semestre de l'année 2016 pour la réalisation du réseau de transport Kara-Mango-Dapaong, tronçon Mango-Dapaong avec l'électrification de près de 43 localités rurales traversées par ledit réseau.

Les Organisations de la société civile (OSC)

Le Togo dispose d'un réseau des organisations de la société civile (OSC) qui intervient principalement dans le sous-secteur du bois-énergie voire dans le plaidoyer pour le développement des énergies renouvelables. Ces organisations bénéficient des appuis financiers internationaux et jouent un rôle déterminant dans la gestion des questions environnementales et sociales. Elles sont les actrices du changement social, introduisent de nouvelles technologies et participent à la vulgarisation des solutions financières innovantes permettant l'accès des plus vulnérables aux équipements économes en énergie. Elles interviennent en outre dans la facilitation de l'utilisation du gaz butane, la promotion des foyers améliorés, la lutte contre le trafic illicite du bois, l'appui à la gestion durable et participative des forêts et les initiatives d'énergies renouvelables.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

L'objectif général et l'objectif spécifique, ainsi que les résultats à atteindre par le contractant sont identiques à ceux du programme PASET 1 (voir description détaillée du programme au paragraphe 4.1.1) dont l'assistance technique fait partie intégrante. A ce titre, il est attendu que l'assistance technique objet des présents TDR joue un rôle central d'accompagnement des processus qui devront être mis en place dans le cadre du programme.

2.1 Objectif général

L'objectif général du projet dont ce marché fait partie est de contribuer à lutter contre la pauvreté en favorisant l'atteinte des objectifs de l'initiative SE4All (accès, énergies renouvelables, efficacité énergétique).

2.2 Objectifs particuliers

Les objectifs particuliers du présent marché sont de contribuer:

- à l'amélioration du cadre institutionnel du secteur pour faciliter de futurs investissements, y compris du secteur privé; ceci permettant au Togo d'atteindre les objectifs de SE4ALL.
- au renforcement des capacités des acteurs du secteur.

2.3 Résultats à atteindre par le contractant

L'assistance technique veillera à l'atteinte des résultats du projet PASET1. Conformément au Cadre Logique du projet, les résultats escomptés seront les suivants:

2.3.1. Amélioration du cadre institutionnel (Résultat 2 du projet)

Le corpus législatif et réglementaire du secteur doit être adapté aux conditions actuelles : nécessité de mettre en place une autorité de régulation (et non uniquement de réglementation) indépendante, besoin de développer un cadre permettant le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Des conditions institutionnelles pour le développement de l'électrification rurale doivent aussi être mises en place. Enfin, des stratégies et plans d'action découlant de ces adaptations institutionnelles doivent être développés. Cette action aura un impact sur la « fluidité » du secteur de l'électricité, favorisant les producteurs indépendants (privés) d'électricité (IPPs en anglais) et les financements publics ou privés dans des ouvrages de productions (en particulier d'énergies renouvelables, solaires ou hydrauliques, sans exclure d'autres types d'énergie telles que l'éolien ou la biomasse).

2.3.2. Renforcement des capacités (Résultat 3 du projet)

Dans un contexte dans lequel il conviendrait de restructurer les institutions en place, la capacité des parties prenantes à effectuer les tâches qui leur sont confiées est contrainte par les limites des ressources humaines. Il y a donc un besoin de formation à de multiples niveaux. En parallèle, le renforcement des capacités des acteurs du secteur, en favorisant la mise en place de partenaires institutionnels solides, facilitera l'entrée dans le secteur de partenaires du secteur privé, nationaux et internationaux. Il sera pertinent de soutenir des études de faisabilité d'ouvrages électriques pour inciter la venue d'investisseurs privés.

3. HYPOTHÈSES & RISQUES

3.1 Hypothèses qui sous-tendent le projet

- Engagement du gouvernement à mettre en place les actions recommandées
- Recrutements de personnels permettant de combler les déficits actuels à la DGE, à la CEET et à l'ARSE

3.2 Risques

- Manque d'engagement politique de la part du Gouvernement
- Manque d'engagement / d'appropriation de la part des cadres des institutions bénéficiaires de l'action
- Risque politique
- Inadaptation des personnels en place par rapport aux fonctions occupées pour les actions de réorganisation
- Manque de compétences et de capacités au sein des institutions

- Manque de données et d'informations de base
- Non disponibilité des interlocuteurs togolais

4. CHAMP D'INTERVENTION

4.1 Généralités

4.1.1. Présentation du projet

Le programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du troisième secteur focal du Programme Indicatif National du 11^{ème} FED, l'énergie.

L'accès à l'énergie, et en particulier à un service électrique fiable et à moindre coût, est une condition pour un développement économique durable et la réduction de la pauvreté. L'accès de la population à l'électricité au Togo était limité à 30% en 2014. Le niveau de perte technique (sur les réseaux) et non-technique était, la même année, de l'ordre de 18%. Le présent projet se propose de contribuer à faire face à ces défis. Son objectif général est de contribuer à lutter contre la pauvreté en favorisant l'atteinte des objectifs de l'initiative énergie durable pour tous (SE4All). L'objectif spécifique est d'améliorer les conditions de vie des populations du Togo en favorisant un accès amélioré aux services énergétiques modernes et durables et contribuer à l'amélioration du cadre institutionnel du secteur pour faciliter de futurs investissements, y compris du secteur privé.

Les résultats escomptés sont les suivants:

- R1 : Le réseau de distribution d'électricité à Lomé est consolidé et étendu, permettant un accès à l'électricité pour 200,000 personnes et la réduction des pertes de 5%.
- R2 : Le cadre institutionnel du secteur de l'énergie au Togo est amélioré
- R3 : Les capacités des principaux acteurs du secteur de l'énergie sont renforcées.

Pour atteindre ces résultats, il est prévu une réhabilitation, un renforcement et des extensions du réseau électrique à Lomé via une opération de mixage prêt-don (AfIF) avec l'AFD (voire la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et une composante d'appui institutionnel mise en œuvre en gestion indirecte avec la République Togolaise.

Le présent marché ne concerne que les résultats 2 et 3.

4.1.2. Zone géographique à couvrir

Le pays dans son ensemble

4.1.3. Groupes cibles

L'objectif du PASET1 est d'appuyer les réformes à mettre en place dans le secteur de l'énergie, les acteurs institutionnels du secteur de l'énergie vont constituer les principales cibles.

Au sein du **Ministère des Mines et de l'Énergie (MME)**, la **Direction Générale de l'Énergie (DGE)** est mandatée pour toutes les questions liées à l'énergie, à l'exception des hydrocarbures qui sont gérés par une direction autonome. La DGE est en sous-capacité numérique chronique et cela ne la permet pas de faire face à un accroissement de ses activités induites en particulier par un apport d'aides relatives au développement des énergies renouvelables dans le contexte de l'initiative SE4ALL ou de la lutte contre le changement climatique (suivi de la Conférence des Parties (COP) 21).

La **Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET)** est une société d'Etat dont les performances techniques et économiques sont faibles. La quantité réduite de ses réseaux associée à une politique insuffisamment ambitieuse a conduit au développement anarchique de raccordements

illégaux (« toiles d'araignées ») dans l'ensemble du pays autour des réseaux existants. La qualité de son réseau est médiocre ce qui crée des coupures courantes, pour des raisons de vétusté du matériel principalement. Une politique tarifaire non ajustée depuis 2010 à la réalité du mix-électrique (coût élevé de la disponibilité et de la production au fuel lourd et au gasoil de la centrale de Contour Global⁵) et des impayés importants de la part des institutions publiques fragilisent l'équilibre économique de l'entreprise. La priorité de la CEET, notamment d'un point de vue économique et de renforcement de son activité, est d'améliorer son service au niveau des centres économiques, notamment à Lomé et dans les villes secondaires. L'action de la CEET cible également l'électrification rurale mais cette composante s'intensifiera une fois l'alimentation des centres urbains consolidée.

L'agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER) est une nouvelle agence créée par décret pris en conseil des Ministres du 11 mai 2016. L'AT2ER n'est pas fonctionnelle pour l'instant. Il sera demandé à l'AT d'analyser la coopération et les appuis possibles en cours de mise en œuvre du PASET 1 en fonction des activités prévues qui pourraient être rétrocédées à l'agence par le ministère et des autres éventuels appuis fournis par d'autres bailleurs de fonds.

L'Autorité de Réglementation du secteur de l'Electricité (ARSE) est une institution de réglementation et non de régulation dépendant du MME. Malgré un statut lui conférant une autonomie juridique et financière, les membres du comité de direction sont des fonctionnaires nommés de leurs ministères d'origines ce qui ne garantit pas son indépendance.

La **Communauté Electrique du Bénin (CEB)** a légalement le monopole de production, d'importation, d'achat et de transport de l'électricité sur l'ensemble des territoires du Togo et du Bénin. Cependant les réalisations récentes (Contour Global au Togo, Aggreko au Bénin) de producteurs vendant directement leur électricité aux distributeurs nationaux (CEET au Togo et Société Béninoise d'Énergie Electrique SBEE au Bénin) ont mis à mal les fondements de cette législation et la redéfinition du périmètre d'activité de la CEB est à l'ordre du jour. La production est libéralisée et la CEB n'est plus acheteur unique depuis quelques années.

4.2 Activités spécifiques

Les activités sont classées en fonction des produits (ou résultats) définis par le présent marché et par le programme (2 produits pour le présent marché et 3 produits pour le programme). Pour chaque produit et pour les principales activités, le soumissionnaire explicitera la méthodologie d'action pour réaliser les activités planifiées et atteindre les résultats escomptés.

Par ailleurs, en parallèle et en accompagnement des activités spécifiques opérationnelles mentionnées ci-dessous, l'assistance technique sera responsable, en appui aux partenaires bénéficiaires du programme, de tous les aspects transversaux de gestion, de suivi et d'évaluation, d'appui à la coordination, d'appui aux passations de marché, de la préparation des rapports, à la mise en œuvre des activités sous-traitées ou réalisées à travers des devis-programme, etc.

Il convient également de noter que la liste des activités spécifiques développées ci-dessous est donnée à titre indicatif et sur la base d'une analyse préliminaire du secteur. Ces besoins devront bien entendu être précisés et ajustés au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme et des évolutions du cadre institutionnel et organisationnel du secteur.

4.2.1. Pour le produit/résultat 2 : Amélioration du cadre institutionnel

Activité 1 - Révision du rôle, de l'organisation et de la dénomination de l'ARSE – Cette activité consiste d'abord à réaliser l'étude juridique du cadre institutionnel de la régulation au Togo, à faire des propositions concrètes pour permettre d'assurer cette fonction de régulation, puis dans un

⁵ Même si conjoncturellement et paradoxalement, le coût actuel de production devient très réduit (des chiffres oscillants entre 50 et 70 FCFA/kWh sont cités) du fait de la baisse des prix du pétrole

second temps à réaliser l'analyse organisationnelle de la structure existante et à proposer les ajustements humains, techniques et financiers nécessaires pour que l'ARSE puisse assumer son mandat. Cela participera à l'obtention d'un environnement propice à l'investissement privé (IPP).

Activité 2 - Soutien à la création de l'AT2ER (Agence Togolaise d'électrification rurale et des Energies Renouvelables) – Les actions de mises en œuvre relatives à électrification rurale, les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique sont jusqu'à présent conduites par la DGE (Direction Générale de l'Energie) faute d'acteur institutionnel d'exécution. Or une bonne structuration du secteur de l'énergie nécessite une stricte séparation entre le politique (la DGE) et les opérateurs de terrain.

Sur la base de ce constat, le Gouvernement a annoncé lors du Conseil des Ministres du 11 mai 2016, la création d'une agence « *chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en la matière et de mobiliser plus facilement les ressources financières pour l'accélération de l'électrification en milieu rural et la promotion des énergies renouvelables conformément aux Objectifs de développement durable et aux recommandations de la COP 21 tenue à Paris* ». La dénomination de cette agence est l'AT2ER.

Cette action a été intitulée initialement dans le document d'action « Soutien à la Division Electrification rurale, Energies Renouvelables et Efficacité Energétique (DEREREE) » : Il était proposé dans une première phase que le Ministère de l'Energie conserve l'opérationnalité de la mise en œuvre de ces activités (hors électrification rurale par extension de réseau qui devrait être confiée à la CEET) par la création a-minima d'une division ad-hoc (conformément aux recommandations de l'audit organisationnel de 2013) avec la proposition d'un contexte institutionnel et organisationnel de cette division.

Les choix institutionnels ayant été faits, la présente activité s'adaptera au contexte et au besoin en fonction de la nouvelle structure institutionnelle existante.

Activité 3 - Réorganisation du Ministère des Mines et de l'Energie – Le Ministère des Mines et de l'Energie a fait procéder à un audit organisationnel dont seule la première partie (état des lieux) a été réalisée. Il convient de poursuivre cet audit en faisant des propositions concrètes de réorganisation.

Activité 4 - Stratégies sous-sectorielles – Il s'agit en particulier de réaliser un ensemble de stratégies de développements dans les thématiques liées aux objectifs de l'action (accès à l'énergie moderne, énergies renouvelables, efficacité énergétique (EE)), soit de manière non-exhaustive, sur l'électrification rurale, les énergies renouvelables électriques, l'efficacité énergétique dans le bâtiment,...

Activité 5 - Schémas directeurs et Plans d'actions Stratégiques – A la suite des stratégies, les mises en œuvre de celles-ci doivent être actées par des schémas directeurs et/ou des plans d'actions stratégiques, soit de manière non-exhaustive les ENRs raccordées aux réseaux, les ENRs décentralisées électriques, l'électrification rurale décentralisée, les ENRs décentralisées non-électriques, l'Efficacité Energétique dans le bâtiment, ...

Activité 6 - Corpus législatif et réglementaire de l'énergie – Il s'agit dans cette activité de procéder à l'actualisation du code de l'électricité du Togo, de rédiger un code de la construction et d'y intégrer la dimension Efficacité Energétique, de définir les normes et certifications à mettre en place en soutien aux politiques des ENRs et de l'EE, de mener à bien des études tarifaires si nécessaire.

Activité 7 - Création d'un Fonds d'Electrification rurale – Dans un contexte où l'électrification rurale ne bénéficie pas d'un traitement spécifique nécessaire (pas d'institution dédiée), il semble pertinent d'analyser la possibilité de mise en place d'un Fonds qui aurait pour objectif de soutenir les investissements dans ce domaine.

Activité 8 - Contrôles – Dans le cadre du développement des investissements dans le secteur de l'électricité et des énergies renouvelables, il est nécessaire de mettre en place des modalités et des procédures de contrôle de conformité et de qualité des équipements et des installations, ainsi que de certifications des intervenants.

4.2.2. Pour le produit/résultat 3 : Renforcement des capacités des principaux acteurs de l'énergie

Activité 1 - Révision du rôle, de l'organisation et de la dénomination de l'ARSE - Cette activité est en complément de l'activité 1 du Produit 2. Il s'agit de la mise en œuvre qui pourra consister en assistance technique ponctuelle, en formation à l'adaptation aux postes, en accompagnement au changement.

Activité 2 - Création Division Electrification rurale, Energies Renouvelables et Efficacité Energétique (DEREREE) - Cette activité est en complément de l'activité 2 du Produit 2. Il s'agit de la mise en œuvre qui pourra consister en assistance technique ponctuelle, en formation aux postes, en accompagnement à la prise en charge des fonctions.

Activité 3 - Réorganisation du Ministère de l'Energie - Cette activité est en complément de l'activité 3 du Produit 2. Il s'agit de la mise en œuvre qui pourra consister en une assistance technique ponctuelle, en formation à l'adaptation aux postes, en accompagnement au changement. En particulier, il est proposé de développer la fonction prévision/planification Formations. Enfin, une attention particulière pourra être portée à l'intégration de la direction des hydrocarbures au sein d'une direction unique de l'énergie.

Activité 4 - Réorganisation de la CEET – Cette activité correspond en particulier à la mise en œuvre des préconisations de l'audit organisationnel et pourra consister en une assistance technique ponctuelle, en formation à l'adaptation aux postes, en accompagnement au changement. En outre, l'acquisition de logiciels métiers (simulations de réseaux électriques, calculs mécanique,...) et la formations à ceux-ci seront soutenus. Des appuis ponctuels pourront être envisagés pour permettre l'amélioration des taux de recouvrement de la CEET.

Activité 5 - système d'information énergétique (SIE) – L'activité consiste en la mise en place d'un portail national de l'énergie via le SIE. Ce système conçu comme un espace fédérateur pour l'ensemble de la communauté de l'Energie offrira une plateforme commune de définition, d'élaboration et de diffusion des données statistiques et d'indicateurs nationaux sur l'Energie. Il offrira l'accès à un ensemble de données, documents et cartes thématiques

Activité 6 - Soutien au secteur privé – Dans l'objectif de permettre un essor du secteur privé et des investissements, une analyse des forces et faiblesses de ses acteurs relativement aux ENRS et à l'EE sera réalisée. Elle permettra de définir les besoins en emplois et formations et les capacités existantes. Dans les limites des budgets disponibles, il sera alors mis en place des formations techniques ou généralistes adaptées aux besoins du secteur et de ses acteurs privés.

Activité 7 - Développement des énergies renouvelables 6– Sous la tutelle de l'ARSE mais avec la participation de la CEET et de la CEB, une analyse du réseau électrique et de sa capacité à recevoir en particulier des centrales à ENR intermittentes (éolien, solaire).sera réalisée. Des spécifications à 5 ans pourront être émises (localisation, puissance). L'ARSE sera assistée pour l'élaboration d'un dossier d'appel d'offre (DAO) type pour un appel à projets de centrales solaires⁷. Enfin, des études de préfaisabilité pour des centrales photovoltaïques et hydroélectriques (voire d'autres énergies) pourront être réalisées.

⁶ L'ensemble de cette activité devra être couplée avec les activités régionales de même type réalisées par le CEREEC dans le cadre du PIR « renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest »

⁷ Cette sous-activité devrait idéalement être réalisée APRES que le CEREEC aura définis des modèles types régionaux, tel que prévu dans le cadre de lu PIR « renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest »

Activité 8 - Etude BT réseau de Lomé – Le produit n°1 concerne les réseaux MT de la ville de Lomé et des extensions BT mais ne s'est pas préoccupée de l'étude et de l'analyse des réseaux BT existants. Cette activité complémentaire sera donc nécessaire.

Activité 9 - Corpus législatif et réglementaire de l'énergie - Comité de normalisation - Cette activité est en complément des activités 6 et 7 du Produit 2. Il s'agit de la mise en œuvre qui pourra consister en aide à la mise en place des structures (comité de normalisation), en assistance technique ponctuelle, en formation aux postes, en accompagnement à la prise en charge des fonctions.

Activité 10 - Contrôles - Cette activité est en complément de l'activité 8 du Produit 2. Il s'agit de la mise en œuvre qui pourra consister en aide à la mise en place des structures, en assistance technique ponctuelle, en formation aux postes, en accompagnement à la prise en charge des fonctions.

Le contractant doit s'assurer de la capitalisation et du partage des connaissances liés la mise en œuvre de ce projet. Ceci concerne des observations sur les valeurs techniques et pédagogiques, dans l'intérêt des autres professionnels, qui ne contreviennent pas à l'article 14 des conditions générales du marché. Afin de partager ces informations, le contractant est invité à utiliser la plateforme web capacity4dev.eu.

4.3 Gestion du projet

4.3.1. Organe chargé de la gestion du projet

L'organe chargé de la gestion du projet est la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON). Elle travaillera en collaboration avec le Ministère des Mines et de l'Energie en particulier avec la DGE et les institutions impliquées.

4.3.2. Structure de gestion

Ordonnateur national du FED : Autorité contractante et maîtrise d'ouvrage.

Ministère des Mines et de l'Energie représenté par la Direction Générale de l'Energie : Maîtrise d'œuvre, principal bénéficiaire du programme et coordination de l'ensemble des activités. Le Chef d'Equipe de l'assistance technique sera logé à la DGE.

Autres acteurs du secteur de l'énergie bénéficiaires du projet : la CEET, l'ARSE, ATER. Les acteurs "périphériques" seront la CEB, l'Agence Togolaise de Normalisation (ATN), le secteur privé et la société civile.

L'Assistance technique jouera le rôle de secrétariat des comités de pilotage et comité technique et appuiera les régisseurs et comptables responsables de la mise en œuvre des devis-programmes.

La délégation de l'Union européenne au Togo contribuera activement à l'animation, aux échanges et à la supervision des activités.

4.3.3. Moyens à mettre à disposition par le pouvoir adjudicateur et/ou d'autres intervenants

Voir § 6.2. Bureaux

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

5.1 Lieu du projet

Le projet sera mis en œuvre sur toute l'étendue du pays

L'Assistance Technique Internationale (ATI) sera basée à Lomé. Des missions sont à prévoir dans tout le pays

5.2 Date de début et période mise en œuvre

La date prévue pour le début du projet est fixée au 1^{er} trimestre 2017, pour une durée de 60 mois à partir de cette date. Se reporter aux articles 19.1 et 19.2 des conditions particulières pour la date de début réelle et la période de mise en œuvre.

6. BESOINS

6.1 Ressources humaines

Veillez noter que les fonctionnaires et autres membres du personnel de l'administration publique du pays partenaire ou d'organisations internationales ou régionales basées dans ce pays, ne seront acceptés aux fonctions d'experts que si cela est dûment justifié. La justification doit figurer dans l'offre. Elle doit comporter une explication relative à la valeur ajoutée apportée par l'expert concerné ainsi que la preuve de son détachement ou de son congé pour raisons personnelles.

La mise en œuvre du PASET nécessite un appui fort auprès des institutions cibles qui se matérialisera par des experts seniors détachés à temps partiel, pour « coacher » les cadres, voire participer à l'amélioration de la coordination du secteur. Cette assistance technique sera réalisée dans un esprit de « faire faire », conformément à la stratégie « backbone » de l'Union européenne. Un expert chef de mission sera détaché à la DGE, et deux autres à la CEET et à l'ARSE.

Il est envisagé que le Chef de mission sera à temps plein sur les deux premières années seulement, puis à mi-temps les années suivantes, tandis que les deux autres experts feront 3 à 6 missions de quelques semaines par an. En outre, il est prévu de pouvoir faire mobiliser d'autres experts selon les besoins.

Le Chef de mission préparera les termes de références pour les études et formations identifiées (préparation des Termes de référence, appui au suivi des évaluations, contractualisations et mises en œuvre des prestations).

6.1.1. Experts principaux

Le rôle des experts principaux dans l'exécution du marché est crucial. Ces termes de référence définissent les profils requis pour les experts principaux. Le soumissionnaire doit fournir une déclaration d'exclusivité et de disponibilité pour les experts principaux décrits ci-dessous.

L'Assistance Technique présentera une équipe permettant de couvrir l'ensemble des opérations de mise en œuvre du programme. Tous les experts appelés à exercer une fonction importante dans l'exécution du contrat sont désignés par le terme "experts principaux".

L'assistance technique (AT) sera composée de 3 experts principaux dont le chef d'équipe qui sera hébergé à la Direction Générale de l'Energie (DGE). Les experts principaux sont des experts résidents c'est-à-dire que la totalité de leurs prestations est assurée dans le pays partenaire (Togo), sauf exception et autorisation de l'Ordonnateur National et de la Délégation.

Expert principal n°1 : - Chef d'équipe.

Durée de mobilisation de 600 jours ouvrables étalés sur 5 ans (deux premières années en continu et 3 mois environ par année les 3 autres années).

Le chef d'équipe sera responsable de la coordination et de la gestion de l'ensemble du projet, en assistance au Directeur Général de l'Energie. Le chef d'équipe disposera d'un bureau à la direction générale de l'énergie (DGE). Le chef d'équipe sera responsable des livrables attendus du projet, de

leur qualité et de leur soumission dans les délais. Il sera assisté par 2 experts principaux et d'experts non principaux. Parmi ses tâches de coordination, le chef d'équipe devra notamment :

- Superviser et coordonner, conjointement avec le DGE, la mise en œuvre de toutes les activités du projet.
- Superviser et coordonner conjointement avec le DGE l'acquisition des équipements, si nécessaire, les aménagements possibles et la bonne utilisation de tous les moyens mis à la disposition du projet.
- Définir, conjointement avec le DGE en coordination avec les autres acteurs, le programme de travail et le contenu des tâches.
- Planifier et organiser le recrutement et les missions des experts non principaux.
- S'assurer de la bonne organisation des actions et de la qualité des activités et résultats.
- Rédiger les différents rapports requis dont notamment ceux liés à la mise en œuvre des devis-programme.
- Etablir des relations régulières avec la DUE à Lomé et avec l'ensemble des partenaires de l'action.
- S'assurer de la bonne visibilité du projet.
- Rendre compte périodiquement au client et au bailleur de manière formelle

Qualifications et Compétences

Le Chef d'Equipe doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur (Bac +5 ou équivalent dans la nomenclature internationale) en énergie, génie électrique, sciences de l'ingénieur ou sciences de l'environnement.

Les candidats n'ayant pas le diplôme requis mais disposant d'une expérience de plus de 20 ans dans le secteur de l'énergie dans les pays en développement seront également pris en considération.

Le chef d'équipe doit en outre pouvoir démontrer :

- Une excellente maîtrise de la langue française orale et écrite et une bonne connaissance de l'anglais.
- Une maîtrise de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de texte, tableur, présentation (Power Point).
- De très bonnes capacités rédactionnelles (rapports, notes de synthèse, stratégies, etc.) et de communication orale.
- D'excellentes capacités en gestion des ressources humaines.
- D'excellentes capacités d'adaptation et d'intégration, notamment dans une administration nationale d'un pays d'Afrique sub-saharienne.
- D'excellentes qualités humaines et relationnelles, de calme et de patience, et des capacités à travailler en équipe dans un environnement multiculturel complexe et pluridisciplinaire.
- Des qualités de pédagogie et une ferme volonté à s'inscrire dans une démarche d'appui-conseil devant favoriser le transfert de compétences.

Des compétences spécifiques clairement démontrées sur des logiciels, de conception et de gestion de base de données (type Système d'Information de l'Energie), de logiciels spécifiques liés au secteur de l'électricité (simulateurs de réseaux, etc.), et de technologie de l'Internet (conception et maintenance de sites web, etc.) seront considérées comme un avantage et seront valorisées comme tel pendant l'évaluation.

Expérience professionnelle générale (obligatoire)

Le chef d'équipe doit avoir une expérience professionnelle générale **d'au moins 12 ans** dans le secteur de l'énergie (et en particulier de l'électricité) ou d'autres secteurs pertinents pour le programme (régulation, gestion d'entreprises publiques, secteur privé, etc.)

Expérience professionnelle spécifique (obligatoire)

- Au moins une expérience d'appui-conseil à une administration publique (et/ou à une société nationale d'électricité) en Afrique subsaharienne, de préférence d'au moins 6 mois consécutifs; toute expérience supplémentaire sera considérée comme un avantage et sera valorisée comme tel lors de l'évaluation.
- Une expérience avérée de définition et d'accompagnement d'au moins une réforme d'envergure dans le secteur de l'Energie dans un Etat d'Afrique subsaharienne, toute expérience supplémentaire sera considérée comme un avantage et sera valorisée comme tel lors de l'évaluation.
- Une expérience en gestion d'équipe; toute expérience supplémentaire en gestion d'équipe, ou d'une équipe d'une dimension supérieure à 5 personnes, sera considérée comme un avantage et sera valorisée comme tel lors de l'évaluation.
- Une expérience en gestion de projet et/ou programme sur financements internationaux (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, ou autre). Toute expérience supplémentaire sera considérée comme un avantage et sera valorisée comme tel lors de l'évaluation.

Expert principal n°2 : Régulation du secteur de l'électricité

Durée de mobilisation de 300 jours ouvrables étalés sur 5 ans (1 mois environ chaque quadrimestre pendant 5 ans).

L'objet spécifique du projet est l'amélioration du cadre institutionnel du secteur au niveau réglementaire et organisationnel, la régulation représente une dimension importante de l'intervention. L'expert principal n°2 apportera son appui notamment à l'opérationnalisation de l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) et à la conduite des études relatives à la régulation du secteur. Parmi les principales tâches et responsabilités de l'expert principal en régulation du secteur de l'électricité, il faut citer :

- L'appui notamment au personnel de l'ARSE pour la préparation des termes de référence et la conduite des études relatives à la régulation du secteur.
- Le suivi et le contrôle de qualité de toutes les études et prestations, à engager sous sa conduite, relatives à la régulation du secteur.
- L'appui au chef d'équipe pour la préparation des plans de formation relatifs à la régulation du secteur de l'électricité.
- Appui à la mise en place d'un cadre favorable pour l'émergence de producteurs d'électricité indépendants.
- Le transfert de connaissances et le renforcement des capacités au personnel de l'ARSE et des autres acteurs institutionnels impliqués dans la régulation du secteur de l'électricité.

Qualifications et Compétences

L'Expert principal n°2 doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur, de droit ou de sciences économiques (Bac +5 ou équivalent dans la nomenclature internationale).

L'Expert principal n°2 doit en outre pouvoir démontrer :

- Une excellente maîtrise de la langue française orale et écrite et une bonne connaissance de l'anglais.
- Une maîtrise de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de texte, tableur, présentation (Power Point).
- De très bonnes capacités rédactionnelles (rapports, notes de synthèse, stratégies, etc.) et de communication orale.
- D'excellentes capacités d'adaptation et d'intégration, notamment dans une administration nationale d'un pays d'Afrique sub-saharienne.
- D'excellentes qualités humaines et relationnelles, de calme et de patience, et des capacités à travailler en équipe dans un environnement multiculturel complexe et pluridisciplinaire.
- Des qualités de pédagogie et une ferme volonté à s'inscrire dans une démarche d'appui-conseil devant favoriser le transfert de compétences.

Expérience professionnelle générale (obligatoire)

L'Expert principal n°2 doit avoir une expérience professionnelle générale **d'au moins 12 ans** dans le secteur de l'énergie (et en particulier de la régulation du secteur de l'électricité) ou d'autres secteurs pertinents pour le programme (appui aux réformes, gestion d'entreprises publiques, secteur privé, etc.).

Expérience professionnelle spécifique (obligatoire)

- Au moins une expérience d'appui-conseil à une administration publique (et/ou à une société nationale d'électricité, à un régulateur, à une agence d'exécution du secteur de l'énergie) en Afrique subsaharienne ; toute expérience supplémentaire sera considérée comme un avantage et sera valorisée comme tel lors de l'évaluation.
- Une expérience avérée dans au moins un des trois domaines suivants (toute expérience supplémentaire dans les deux autres domaines sera considérée comme un avantage et sera valorisée comme tel lors de l'évaluation)
 - Aspects législatifs et juridiques : dossiers d'appel d'offres standards, contrats d'achat avec les producteurs indépendants d'électricité des énergies renouvelables et/ou conventionnelles (PPAs), concessions, passation de marchés, partenariats public-privé, restructuration des entreprises publiques et réformes du secteur électrique, connaissance des contrats de performance entre l'Etat et les entreprises du secteur de l'énergie (processus de concertation, cahier des charges, etc.)
 - Aspects économiques et financiers : plans d'affaires, tarification, études de rentabilité, calcul économique du coût kWh (de type "Cost of Service" ou autre méthodologie), étude Eco-Fin des projets, etc.
 - Aspects techniques : systèmes énergies renouvelables aussi bien décentralisés que connectés au réseau, pratiques ou connaissance des chantiers et ouvrages électriques, (haute tension, moyenne tension, basse tension), dimensionnement des installations électriques notamment photovoltaïques.
- Une expérience en gestion de projet et/ou programme sur financements internationaux (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, ou autre) sera considéré comme un atout.

Expert principal n°3 : Energies renouvelables, électrification rurale et efficacité énergétique (EnR, ER et EE)

Durée de mobilisation de 300 jours ouvrables étalés sur 5 ans (1 mois environ chaque quadrimestre pendant 5 ans).

Le Togo reste caractérisé par un faible taux d'électrification surtout en milieu rural et par un système électrique souvent défaillant au niveau national. La baisse récente des prix de certains systèmes EnR centralisés et décentralisés notamment PV devrait contribuer au déploiement accéléré des EnR tant décentralisées que celles connectées au réseau national. La question de l'efficacité énergétique demeure très marginale et de gros efforts doivent être faits en termes de définition de normes, d'étiquetage et de sensibilisation du public.

Parmi les principales tâches et responsabilités de l'expert principal n°3, il faut citer :

- L'appui notamment à la DGE, à l'ARSE et aux structures en charge de la gestion des ER et EE pour la préparation des termes de référence des études organisationnelles, de stratégie et de planification.
- Le suivi et le contrôle de qualité de toutes les études et prestations, engagées sous sa conduite, relatives aux EnR, à l'ER et à l'EE.
- L'appui au chef d'équipe pour la préparation des plans de formations destinées aux principales cibles en matière d'EnR, ER et EE.
- Le transfert de connaissances dans le domaine des EnR, ER et EE et le renforcement des capacités des cadres des principales cibles.

Qualifications et Compétences

L'Expert principal n°3 doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur (Bac +5 ou équivalent dans la nomenclature internationale) en énergie, génie électrique, sciences de l'ingénieur ou sciences de l'environnement.

L'Expert principal n°3 doit en outre pouvoir démontrer :

- Une excellente maîtrise de la langue française orale et écrite et une bonne connaissance de l'anglais.
- Une maîtrise de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de texte, tableur, présentation (Power Point).
- De très bonnes capacités rédactionnelles (rapports, notes de synthèse, stratégies, etc.) et de communication orale.
- D'excellentes capacités d'adaptation et d'intégration, notamment dans une administration nationale d'un pays d'Afrique sub-saharienne.
- D'excellentes qualités humaines et relationnelles, de calme et de patience, et des capacités à travailler en équipe dans un environnement multiculturel complexe et pluridisciplinaire.
- Des qualités de pédagogie et une ferme volonté à s'inscrire dans une démarche d'appui-conseil devant favoriser le transfert de compétences.

Expérience professionnelle générale (obligatoire)

L'Expert principal n°3 doit avoir une expérience professionnelle générale **d'au moins 12 ans** dans le secteur de l'énergie (et en particulier des énergies renouvelables et/ou de l'électrification rurale) ou d'autres secteurs pertinents pour le programme (appui aux réformes, gestion d'entreprises publiques, secteur privé, etc.).

Expérience professionnelle spécifique (obligatoire)

- Au moins une expérience d'appui-conseil à une administration publique (et/ou à une société nationale d'électricité, à un régulateur, à une agence d'exécution du secteur de

l'énergie) en Afrique subsaharienne; toute expérience supplémentaire sera considérée comme un avantage et sera valorisée comme tel lors de l'évaluation.

- Une expérience avérée dans au moins un des cinq domaines suivants (toute expérience supplémentaire dans les trois autres domaines sera considérée comme un avantage et sera valorisée comme tel lors de l'évaluation) :
 - Etudes de potentiel en énergies renouvelables (solaire, éoliens, biomasse, etc.), stratégies et schémas directeurs (développement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et/ou de l'électrification rurale)
 - Filières solaires photovoltaïques aussi bien décentralisées que les centrales PV connectées au réseau. Solides connaissances des technologies y compris les centrales hybrides, installation, mise en œuvre, gestion technique et commerciale, et maintenance,
 - Programmes de pré-électrification à travers l'appui à la pénétration des kits solaires domestiques, des lampes solaires (usage domestique et/ou éclairage public), des programmes de micro-crédits (pay as you go) ou de paiements par téléphone (mobile money), et des aspects liés à la certification des équipements (normes, procédures, etc.)
 - Programmes d'électrification rurale par extension de réseau dans toutes leurs dimensions : sociale (mobilisation communautaire, sensibilisation), technique (optimisation des coûts à travers la mise en place de standards adaptés aux besoins des populations rurales : SWER⁸, réseaux monophasés), financiers (compteurs à prépaiement, retours sur investissements et analyse éco-fin des projets, coûts de maintenance des réseaux) et environnementaux.
 - Efficacité énergétique dans tous ses aspects notamment normatifs et réglementaires, audits énergétiques, labellisation, sensibilisation du public, etc.
- Une expérience en gestion de projet et/ou programme sur financements internationaux (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, ou autre). Toute expérience supplémentaire sera considérée comme un avantage et sera valorisée comme tel lors de l'évaluation.
- Une expérience dans des projets ou programmes de renforcement ou développement des capacités (gestion des ressources humaines, formations, etc.)
- Connaissance des cadres internationaux, initiatives et agences d'exécutions liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique

6.1.2. Experts non principaux – Experts court-terme

Durée de mobilisation 450 jours étalés sur 60 mois.

Les curriculum vitae des experts non principaux ne sont pas inclus dans l'offre mais le soumissionnaire devra démontrer que les experts auxquels il fait appel ont le profil requis.

Le contractant choisit et engage les autres experts selon les profils correspondant aux exigences mentionnées dans l'«Organisation et méthodologie» et les présents termes de référence. Il doit indiquer clairement leur profil afin de définir clairement les honoraires applicables dans le budget ventilé.

Tous les experts doivent être indépendants et n'avoir aucun conflit d'intérêt dans les responsabilités qui leur incombent.

⁸Single-wire earth return is principally used for [rural electrification](#), but also finds use for larger isolated loads such as water pumps.

Les procédures suivies par le contractant pour le recrutement des autres experts doivent être transparentes et reposer sur des critères définis au préalable, notamment les qualifications professionnelles, les compétences linguistiques et l'expérience professionnelle. Les conclusions du jury de sélection seront consignées par écrit. Les candidatures retenues seront soumises à l'approbation du pouvoir adjudicateur avant de commencer à mettre les tâches en œuvre.

Pour atteindre l'objectif spécifique, réaliser toutes les activités et atteindre les résultats escomptés, le Contractant mobilisera, en plus des experts principaux mentionnés *supra*, des experts non principaux de catégorie 1. Les experts non principaux assureront la plus grande partie de leurs prestations dans le pays partenaire. Les profils des experts non principaux pour ce marché sont décrits ci-dessous.

Expert formation (catégorie 1)

Contexte

Le programme de renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'énergie. A ce titre la formation, le transfert de connaissances / compétences et la capitalisation constituent des axes majeurs de sa mise en œuvre. Plusieurs types de formation ont été identifiés avec des durées différentes selon les types de formation. L'expert catégorie 1 en formation apportera son appui-conseil pour les actions de formation et notamment l'élaboration du plan de formation des acteurs.

Qualifications

Maitrise en sciences, économie, sciences sociales, ou ingénieur d'une discipline pertinente et directement concernée.

Une excellente maitrise orale et écrite de la langue française est indispensable ;

Maitrise de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de texte, tableur, présentation (Power Point).

Expérience Professionnelle

L'expert catégorie 1 formation doit avoir au moins 12 ans d'expérience dans le secteur de la formation en matière:

- De l'élaboration et mise en œuvre des plans de formation ;
- De l'ingénierie de la formation ;
- De la formation en Développement Institutionnel et Renforcement Organisationnel des institutions et entreprises du secteur public, et notamment de l'énergie ;
- De la formation en Gestion du changement Organisationnel ;
- Du Suivi et évaluation.

Expert organisation et réformes institutionnelles (catégorie 1)

Contexte

L'appui aux réformes du secteur de l'énergie constitue un volet central du PASET 1. Plusieurs études institutionnelles et organisationnelles ont été identifiées et sont nécessaires pour une mise en œuvre réussie du programme. Cet expert en organisation et réformes institutionnelles apportera son appui pour la conduite de la réflexion et des études nécessaires devant mener à une réorganisation des acteurs institutionnel du secteur.

Qualifications

Bac+5 ou équivalent : Gestion-organisation des entreprises, droit, sciences juridiques, diplôme d'écoles d'administration ou une discipline pertinente et directement concernée.

- Une excellente maîtrise orale et écrite de la langue française est indispensable ;
- Maîtrise de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de texte, tableur, présentation (Power Point).

Expérience professionnelle

L'expert en organisation et réformes institutionnelles aura une expérience d'au moins 12 ans dans l'organisation des entreprises et les réformes du secteur de l'énergie, et/ou les projets ou programmes visant les réformes organisationnelles et institutionnelles du secteur de l'énergie.

- Diagnostic institutionnel et organisationnel ;
- Conception d'un dispositif de pilotage institutionnel et organisationnel ;
- Développement institutionnel et renforcement organisationnel des entreprises du secteur public ;
- Audit Organisationnel et Gestion du changement Organisationnel ;
- Bonne connaissance du cadre institutionnel et réglementaire des principaux acteurs : entreprises de l'électricité, agence de régulation, agences des énergies renouvelables et efficacité énergétique, électrification rurale ;
- Avoir participé à des réformes institutionnelles concernant les principaux acteurs du secteur ;
- Bonne connaissance des aspects organisationnels et législatifs (exemple code de l'électricité, structuration des ministères, etc.) des institutions et entreprises du secteur de l'énergie.

Expert système et gestion de l'information (SI) (catégorie 1)

Contexte

Le problème de la collecte, du traitement, de l'archivage, de l'analyse et de la diffusion des données et des documents relatifs au secteur de l'énergie a été identifié comme une contrainte prioritaire au développement durable du secteur. En l'absence de données de référence mises à jour et fiables, permettant de mieux appréhender les approches stratégiques et méthodologiques à adopter, des erreurs ont été commises entravant la durabilité du secteur. La mise en place d'un Système d'Information de l'Energie au Togo (SIE) est l'un des axes principaux du programme PASET 1.

Qualifications

Bac+5 ou équivalent. Ingénieur en informatique, organisation et gestion des données ou une discipline pertinente et directement concernée.

- Une excellente maîtrise orale et écrite de la langue française est indispensable ;
- Maîtrise de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de texte, tableur, présentation (Power Point).

Expérience professionnelle

L'expert en système et gestion de l'information aura une expérience d'au moins 12 ans en :

- Appui-conseil en matière de développement de système d'information ;
- Gestion de l'information ;
- Gestion d'informations en ligne (portail web) ;

- Expérience des processus de recueil de statistiques ;
- Optimisation des processus de traitement de l'information et mesure des performances individuelles et collectives des cibles ;
- Accompagnement de l'évolution des procédures de travail et mise en place de systèmes de gestion et suivi des activités, des documents, projets et archives au sein des institutions ciblées ;
- Connaissance de systèmes d'information géographique (SIG) ;
- Appui à la création et développement de centres de documentation ;
- Création et développement de bases de données.

Expert électricité systèmes électriques (catégorie 1)

Contexte

Hormis l'inadéquation du cadre institutionnel et réglementaire actuel, le secteur de l'électricité au Togo (CEET et CEB) est caractérisé par une gestion non optimale qui se traduit notamment par la sous-utilisation des capacités de production, des taux de pertes supérieurs à 18% et un service aux usagers souvent défaillant (problèmes de facturation, délais d'installation des nouveaux branchements, délais d'intervention sur pannes). Afin de pallier à ces contraintes, un expert catégorie 1 apportera un appui-conseil aux principales cibles.

Qualifications

- Master (Bac +5 ou équivalent) en sciences, ingénieur en systèmes électriques (génie électrique) ou une discipline pertinente et directement concernée ;
- Très bonne maîtrise orale et écrite de la langue française ;
- Maîtrise de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de texte, tableur, présentation (Power Point).

Expérience professionnelle

- Expérience de douze ans dans la gestion et l'exploitation des centrales électriques, le transport et / ou la distribution ;
- Bonne connaissance des schémas directeurs de Production-Transport et de Distribution ;
- Très bonne connaissance des technologies de production, transport, distribution de l'électricité, essai et vérification des réseaux ;
- Bonne connaissance de la planification et du développement des systèmes électriques.

Expert appui secteur privé-développement de l'entreprise (catégorie 1)

Contexte

Le secteur privé fera l'objet d'une attention particulière. Le tissu de PME spécialisées est encore relativement faible, bien qu'un certain nombre d'acteurs se soient développés et organisés sous forme de plateforme dans le cadre de divers projets (électrification rurale, promotion du solaire à travers différents financements, etc...). Il s'agira d'apporter un appui structurant aux sociétés locales spécialisées dans l'appui-conseil, les études, la distribution et l'installation d'équipements (y compris filière solaire / photovoltaïque ou autres renouvelables), les Petites et Moyennes Entreprises, etc.

Qualifications

Bac+5 ou équivalent. Master en gestion, organisation, MBA, marketing, ingénieur, ou une discipline pertinente et directement concernée.

Expérience professionnelle

L'expert doit avoir douze ans d'expérience dans l'appui au développement/créations de petites et moyennes entreprises en Afrique sub-saharienne notamment :

- Analyse des filières et appui au développement de micro et petites entreprises ;
- Audit et analyse du positionnement des entreprises ;
- Organisation et développement du secteur privé : audits/diagnostics organisationnels, études de marchés ;
- Appui-conseil au développement des micros, petites et moyennes entreprises ;
- Définition du projet d'entreprise et analyse du marché ;
- Création et organisation des valeurs internes et externes ;
- Restructuration des process (gestion, chaîne de valeurs,...) ;
- Stratégie, mise en place et outils de suivi et de contrôle du développement commercial ;
- Appui au développement de micro et petites entreprises en vue du changement d'échelle (rationalisation professionnalisation de la production, organisation de la filière etc.) ;
- Expérience en matière de formation et développement des capacités pour les domaines précités.

Expert efficacité énergétique normalisation-labélisation (catégorie 1)

Contexte

L'efficacité énergétique constitue un volet important tant du point de vue du cadre institutionnel que des actions à déployer pour la maîtrise de la demande d'énergie et son utilisation rationnelle. Les actions dans ce domaine restent relativement limitées au Togo. L'expert en efficacité énergétique appuiera le programme dans le domaine institutionnel et réglementaire ainsi que dans la conception des politiques d'efficacité énergétique et de leur mise en œuvre.

Qualifications

- Master (Bac +5 ou équivalent) en sciences, énergie, ingénieur, école polytechnique ou une discipline pertinente et directement concernée ;
- Très bonne maîtrise orale et écrite de la langue française ;
- Maîtrise de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de texte, tableur, présentation (Power Point).

Expérience professionnelle

L'expert en efficacité énergétique doit avoir une expérience de **12 ans** dans le domaine de l'efficacité énergétique notamment :

- Cadre institutionnel et réglementaire des politiques d'efficacité énergétique ;
- Stratégie et politiques d'efficacité énergétique ;
- Normes, labellisation et étiquetage des produits électro-ménagers ;
- Conception et réglementation technique pour l'étiquetage et la définition de normes de performance énergétique ;
- Efficacité énergétique en particulier dans le bâtiment (exemple performance énergétique des bâtiments), secteur électrique, industrie, transport ;

- Audits énergétiques : bonne connaissance technique et pratique des audits du secteur du bâtiment, de l'industrie, etc. ;
- Bonne connaissance des technologies et équipements efficaces en énergie et de leurs performances ;
- Mécanismes de financement des programmes d'efficacité énergétique ;
- Campagnes de sensibilisation ciblée (administration, entreprises, ménages) pour la mise en œuvre des programmes d'efficacité énergétique ;
- Plans d'action efficacité énergétique et accompagnement des acteurs ;
- Expérience dans l'organisation et conduite de formations en maîtrise de l'énergie.

6.1.3. Personnel de soutien et appui technique

Le coût de l'appui technique et du personnel de soutien doit être inclus dans les honoraires des experts. Etant donné l'importance du présent marché, il est attendu de la part du Contractant un service "au siège" (backstopping) très important qui devra permettre de faciliter le travail des experts résidents notamment sur des tâches administratives (recrutements, voyages, procédures de gestion, etc.) mais également opérationnelles (contrôle qualité, organisation des missions, suivi technique et financiers, monitoring et évaluation, etc.).

Le Contractant décrira de façon détaillée le backstopping qui sera mis en place spécifiquement dans le cadre du présent marché.

6.2 Bureaux

Le pays partenaire doit mettre à la disposition de chaque expert engagé dans le cadre du marché un bureau de 10 mètres carrés environ, d'un niveau correct et une salle de réunion. Ces dispositions doivent permettre une immersion totale des experts principaux au sein des institutions cibles afin d'améliorer l'appropriation et le transfert de compétences.

6.3 Installations et équipement mis à disposition par le contractant

Le contractant doit veiller à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du marché et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

Le contractant mettra à la disposition de son équipe d'experts tout le matériel de bureau et technique (mobilier, photocopieuses, ordinateurs, imprimantes, consommables, logiciels, connexion internet etc...). Le contractant prendra également à sa charge toute la logistique de transport de tout son personnel mis à disposition du projet des experts et tous les frais s'y rapportant.

6.4 Matériel

Aucun bien d'équipement ne sera acheté pour le compte du pouvoir adjudicateur ou du pays partenaire au titre du présent marché de services ni transféré au pouvoir adjudicateur ou au pays partenaire à la fin du contrat. Tout bien d'équipement qui devra être acheté par le pays partenaire pour les besoins du marché fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres de fournitures distincte.

6.5 Dépenses accessoires

La provision pour dépenses accessoires couvre les dépenses secondaires et exceptionnelles éligibles encourues dans le cadre du marché. Elle ne peut pas être utilisée pour couvrir les coûts incombant au contractant au titre de ses honoraires, tels que définis ci-dessus. Son utilisation est régie par les conditions générales et les notes de l'annexe V du marché. Elle couvre:

- les frais de déplacement et les indemnités de séjour versés pour des missions effectuées, en dehors du lieu d'affectation, dans le cadre du présent marché. Si cela est applicable, indiquer si la disposition comprend des mesures environnementales, par exemple, la compensation CO2.

La provision pour dépenses accessoires s'élève à **100 000 euros** pour le présent marché. Ce montant doit être inclus sans modification dans le budget ventilé.

Des indemnités de séjour peuvent être payées pour des missions effectuées par les experts autorisés du contractant en dehors de leur lieu d'affectation, lorsque ces missions ont été prévues dans les présents termes de référence ou approuvées par le pouvoir adjudicateur.

L'indemnité journalière est une somme forfaitaire maximum couvrant les frais quotidiens de séjour. Ces derniers comprennent l'hébergement, les repas, les pourboires et les déplacements locaux, y compris les déplacements de et vers l'aéroport. Les frais de taxi sont, par conséquent, inclus dans l'indemnité journalière. Les indemnités journalières sont payables en fonction du nombre d'heures passées en mission par les experts autorisés du contractant au cours des missions effectuées par les experts en dehors de leur lieu d'affectation. L'indemnité journalière est payable si la mission dure au moins 12 heures. L'indemnité journalière est payable à hauteur de 50 % du montant forfaitaire pour une mission de 12 heures, ou à hauteur de 100 % pour une mission de 24 heures. Toute indemnité de séjour versée pour des missions effectuées dans le cadre du présent marché ne doit pas dépasser les taux des indemnités journalières en vigueur au début de chaque mission tels que publiés sur le site Internet:

http://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-calls-tender/procedures-and-practical-guide-prag/diems_en

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de refuser de payer l'indemnité journalière si le temps de transport si l'expert n'a pas emprunté la route la plus directe et le tarif le plus économique.

L'autorisation préalable du pouvoir adjudicateur n'est pas nécessaire pour l'utilisation de la provision pour dépenses accessoires.

6.6 Coûts forfaitaires

Le marché ne prévoit aucun coût forfaitaire

6.7 Vérification des dépenses

La provision pour vérification des dépenses concerne les honoraires de l'auditeur qui a été chargé d'effectuer la vérification des dépenses dans le cadre du marché afin de procéder aux paiements supplémentaires de préfinancement le cas échéant et/ou aux paiements intermédiaires s'il y en a.

La provision pour vérification des dépenses s'élève à **30 000 EUR** pour le présent marché. Ce montant doit être inclus sans modification dans le budget ventilé.

Cette provision ne peut pas être diminuée mais peut être augmentée pendant l'exécution du contrat.

7. RAPPORTS

7.1 Rapports obligatoires

Voir l'article 26 des conditions générales. Des rapports d'activités intermédiaires devront être établis tous les six mois pendant la période de mise en œuvre du marché. Ils doivent être accompagnés de la facture correspondante, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses tel que défini à l'article 28 des conditions générales. Un rapport d'activités final accompagné d'une facture finale, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses devra être établi à la fin du contrat. Le projet de rapport d'activités final devra être présenté au moins un mois avant la fin de la période mise en œuvre du contrat. Les rapports mentionnés dans la présente section s'ajoutent à ceux éventuellement requis au point 4.2 des présents termes de référence.

Chaque rapport doit consister en une section narrative et une section financière. La section financière doit contenir des données détaillées relatives au temps que les experts ont consacré au contrat, aux dépenses accessoires et à la provision pour vérification des dépenses.

Récapitulatif: en sus des documents, rapports et résultats qui pourraient être précisés au titre missions et responsabilités de chaque expert principal, le contractant doit fournir les rapports d'activités suivants:

Intitulé du rapport	Contenu	Délai de soumission
Rapport préliminaire	Analyse de la situation existante et plan de travail du projet	Au plus tard 1 mois après le début de la mise en œuvre
Rapport d'activités intermédiaire à 6 mois	Brève description des avancements (techniques et financiers) en ce-compris les problèmes rencontrés, les activités planifiées à 6 mois, accompagné d'une facture et du rapport de vérification de dépenses	Au plus tard un mois suivant l'expiration de chaque période de mise en œuvre de six mois
Projet de rapport d'activités final	Brève description des réalisations en ce-compris les problèmes rencontrés et les recommandations	Au plus tard un mois avant la fin de la période de mise en œuvre
Rapport d'activités final	Brève description des réalisations a en s les problèmes rencontrés, les recommandations, une facture finale et le rapport final accompagné du rapport de vérification des dépenses.	Dans le mois suivant la réception des commentaires du gestionnaire du projet identifié dans le contrat, sur le projet de rapport d'activités final.

7.2 Présentation et approbation des rapports

Cinq (05) exemplaires en version papier plus un (01) sur support informatique (CD) seront fournis au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ces rapports d'activité incombe au gestionnaire du projet identifié dans le contrat ainsi qu'au pays partenaire.

8. SUIVI ET ÉVALUATION

8.1 Définition d'indicateurs

Les indicateurs ci-dessous sont indicatifs et pourront être redéfinis ou complétés.

Les indicateurs d'exécution retenus sont :

	Indicateurs	Sources et moyens de vérification
Le cadre institutionnel du secteur de l'énergie au Togo est amélioré	<ul style="list-style-type: none">- 3 études organisationnelles réalisées puis mises en œuvre- 4 législations / normes adoptées / révisées- 4 stratégies sous-sectorielles réalisées- 5 plans directeurs et plans d'actions réalisés (mêmes thèmes)	Rapports annuels MME, rapports du PASET I Journal officiel MME
Les capacités des principaux acteurs du secteur de l'énergie sont renforcées	<ul style="list-style-type: none">- 100 personnes formées à travers le projet (ventilé par le sexe)- 2000 d'homme-jour de formations réalisées- 75% des postes de cadres recommandés par les audits organisationnels pourvus avec un profil adéquat (DGE, ARSE, CEET)- Minimum 3 rapport annuel SIE validé au plus tard n+1- 5 études techniques ER, EE ou autres réalisées avec l'appui de cette action	Rapport annuels PASET I

8.2 Exigences particulières

Néant